

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

ETAIENT PRESENTS : 22

A l'affaire n°6 : 23

Mmes et MM. C. JUSTE, Maire, T. DUVERNAY, R. BOUKERMA, E. SOURDIER, H. VALOUR, F. MALONGA, F. SAKHO, E. MAMBOLE, Maire-adjoints.

Mmes et MM., E. AUVRAY, M. GOUBIN, J. MARKOVIC, A. BEKLI, D. VESPUCE, Y. RIFFI, P. MUHOLEE, C. MAUPAS, N. BERRANDOU, M. LEROUX, D. EXCELLENT, D. MARMIGNON, A. BOUHASSOUNE, S. BENHAMMOU, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : 06

A l'affaire n°6 : 05

Mme F. WAGUE était représentée par M. E. AUVRAY
M. K. KHALDI était représenté par Mme H. VALOUR jusqu'à l'affaire n°6.
Mme M. GUENOT était représentée par Mme C. JUSTE
Mme M.A. EDOH était représentée par Mme C. MAUPAS
M. R. BERRADA était représenté par Mme R. BOUKERMA
Mme F. LAROCHE était représentée par Mr D. EXCELLENT

Etaient absents : 05

Mmes et MM. M.A. BELLANCE, EL KHALOUI, A. SYLLA, K. BOUAMAR, L. SAYAH, Conseillers municipaux.

Madame Carinne JUSTE, Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 20 H 30 et fait part aux Conseillers municipaux des mandats reçus.

Le Conseil, à l'unanimité soit 25 voix pour, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mai 2016.

Affaire n° : 1

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE.

A 20h38, arrivée de Melle M. LEROUX et de Mr F. MALONGA et à 20h40 de Mr Y. RIFFI.

Indissociable du volet social de la politique de la ville, la loi LAMY du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit un volet urbain au Contrat de Ville, intitulé Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui vient en complément de celui déjà à l'œuvre sur le territoire (PNRU) et qui porte déjà sur 23 quartiers.

En ce qui concerne Plaine Commune, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu 14 «nouveaux» quartiers (12 au niveau national et 2 au niveau régional) qui bénéficieront de ce programme. Pour 7 d'entre eux, il s'agit de poursuivre les projets engagés dans le précédent programme de rénovation urbaine, pour les autres il s'agit de nouveaux sites pour lesquels la réflexion et les projets sont à mener.

Pour Villetaneuse, le quartier retenu par l'ANRU sous l'appellation générique « Saint-Leu », comprend à la fois la finalisation du PRU sur le secteur Hugo-Grandcoing, et la mise en œuvre d'un nouveau projet sur le secteur Saint-Leu et sur le secteur Langevin.

Le protocole de préfiguration global, à l'échelle du territoire de Plaine Commune, permet aux acteurs de s'accorder sur une «feuille de route» qui vise à passer d'un projet politique porté par les élus à un projet opérationnel.

Suite à la présentation de ce protocole de préfiguration par les services de Plaine Commune, le Conseil, à l'unanimité soit 28 voix pour :

- approuve le Protocole de préfiguration du NPNRU de Plaine Commune et ses annexes ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à ce dossier :
 - le protocole de préfiguration du NPNRU de Plaine Commune
 - le tableau financier du protocole de préfiguration du NPNRU de Plaine Commune
 - les autorisations de pré-conventionnement des opérations sur le territoire de Plaine Communeainsi que ses éventuels avenants ;
- autorise le Maire ou toute personne habilitée par elle, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° : 2

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Suite à la vacance de siège de conseiller municipal présentée lors du Conseil municipal du 19 mai dernier, et à l'entrée en tant que conseillère municipale, dans l'ordre du tableau, de Madame Cécilia MAUPAS, des modifications dans le périmètre des délégations ont dû être opérées.

Monsieur Abdelkader BEKLI est notamment déchargé de sa délégation précédente aux retraités et aux personnes âgées, au profit de Madame Cécilia MAUPAS.

Il en résulte que, par courrier en date du 10 juin 2016, Monsieur Abdelkader BEKLI a informé la Municipalité de sa démission au Conseil d'administration du CCAS.

En conséquence de cette démission, il y a lieu de procéder à la modification de la composition du Conseil d'administration du CCAS. Madame Cécilia MAUPAS est donc proposée pour le remplacer au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil, à l'unanimité soit 28 voix pour, désigne Mme Cécilia MAUPAS, conseillère municipale, pour siéger au Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Monsieur Abdelkader BEKLI.

Affaire n° : 3

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS DE POSTES.

Deux créations de postes sont proposées au conseil municipal. Le premier vise à permettre un recrutement sur un grade différent du titulaire précédent du poste. Elle conduira à proposer la suppression du poste jusque là occupé par le précédent titulaire.

Le second accompagne la création de poste proposée au comité technique du 17 juin.

Le Conseil, à l'unanimité soit 28 voix pour :

- A compter du 1^{er} juillet 2016 les postes suivants sont créés :

Grade	Nombre
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	1

- Suite aux créations de postes, au 1^{er} juillet 2016, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Grade	Ancien effectif	Nouvel Effectif
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	1
Rédacteur	5	6

Affaire n° : 4

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2015.

Suite à la notification du Préfet de Seine-Saint-Denis en date du 20/05/2015, attribuant à la commune de Villetaneuse, une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 2.379.278 € il convient d'établir un rapport d'utilisation desdits fonds.

Le Conseil, entendu le rapport de Mr T. DUVERNAY, Maire-adjoint, prend acte du rapport, relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2015.

Affaire n° : 5

RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2015.

Suite à la notification du Préfet de Seine-Saint-Denis en date du 03/07/2015, attribuant à la commune de Villetaneuse une dotation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France au titre de l'exercice 2015, s'élevant à la somme de 1.356.690 € il convient d'établir un rapport d'utilisation desdits fonds.

Le Conseil, entendu le rapport de Mr T. DUVERNAY, Maire-adjoint, prend acte du rapport, relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la région Ile-de-France au titre de l'année 2015.

Affaire n° : 6

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE EXERCICE 2016.

A 21h26, arrivée de Mr K. KHALDI.

Le budget supplémentaire (BS) 2016, budget d'ajustements et de reports, intègre les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif de la ville (exercice 2015) ainsi que l'ouverture de crédits nouveaux.

Le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement de 2 246 175,33 € vient couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 760 181,89 € et le reliquat concerne le solde reporté en recettes de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 485 993,44 €

Outre l'affectation du résultat 2015, il est également proposé diverses modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2016. Cette affaire a pour objet de soumettre au Conseil quelques ajustements à apporter à ce budget.

Ces modifications sont développées ci-après.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en Recettes et Dépenses pour un montant de **2 869 226,44 €**

A. RECETTES

Dans l'attente de recettes supplémentaires non connues au moment de l'élaboration du budget primitif 2016, les recettes de fonctionnement nécessitent un re-calibrage des prévisions pour un montant de **2 383 233 €**

Pour mémoire, l'ajustement du budget supplémentaire 2015 s'est élevé à + 76 641 € (hors reprise du résultat antérieur).

Il s'agit de :

1 103 639 € de recettes de taxes directes locales pour 2016 suite à l'état de notification du produit des taxes d'habitation et foncières (sur les propriétés bâties et non bâties). Il convient de noter que la majeure partie de ces recettes (1 066 865 €) était précédemment versée à Plaine Commune. Ces recettes font l'objet d'un reversement à Plaine Commune dans le cadre du fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

1 022 260 € de recettes complémentaires de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris.

14 915 € de recettes du Fonds de Solidarité des communes de la région d'Île-de-France

90 000 € de recettes supplémentaires suite à un travail d'optimisation des recettes fiscales issues de la taxe sur les emplacements publicitaires en lien avec le Cabinet REFPAC et portant sur les exercices 2014 à 2016.

- **16 904 €** de recettes de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), sous l'effet de l'écrêtement de la part garantie.

140 212 € de recettes supplémentaires de la Dotation de solidarité urbaine (DSU).

- **12 296 €** de recettes relatives aux allocations compensatrices (contribution économique territoriale, taxe foncière et taxe d'habitation) conformément à l'état de notification.

30 800 € de recettes exceptionnelles liées à un trop versé sur la consommation d'eau de l'année 2015 (suite à la fermeture du Centre Nautique à compter du 1^{er} septembre 2015).

10 607 € de recettes d'ordre budgétaire entre sections liées à l'amortissement de subvention « Amendes de police – année 2015 ».

Il est inscrit également, conformément à la délibération portant sur l'affectation du résultat :

- **L'inscription de la reprise du résultat de 485 993,44 € en recettes de fonctionnement.**

B. DEPENSES

Les dépenses réelles nouvelles de fonctionnement pour un montant de **2 310 646,24 €** se répartissent principalement de la façon suivante :

153 117 € sont destinés à ajuster les crédits sur l'opération Villetaneuse Plage dont l'enveloppe globale s'élève à 383 117 €

L'enveloppe globale de l'opération Villetaneuse Plage s'élève ainsi à 383 117 € dont 90 155 € constituent un investissement s'inscrivant dans la durée.

30 000 € constituent des nouveaux crédits en vue de financer l'étude sur la géothermie. Il convient de rappeler que le coût de cette étude est supporté pour moitié par la ville d'Epina-sur Seine et que le maître d'œuvre est Plaine Commune. De plus, des recettes au titre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation urbaine) seront inscrites lors du budget 2017.

16 608 € pour financer des honoraires liés à la prestation d'optimisation des ressources issues de la taxe sur les emplacements publicitaires. Ce poste de dépenses est à mettre en parallèle avec les nouvelles recettes inscrites au budget supplémentaire 2016 (90 000 €).

3 000 € pour financer des honoraires liés à la mise en place d'un site internet de mise aux enchères afin de valoriser le patrimoine faisant l'objet d'une mise à la réforme. Ce poste de dépenses est à mettre en parallèle avec les nouvelles recettes inscrites au budget supplémentaire 2016 (30 000 € de produit de cession).

21 344,24 € constituent des ajustements divers et concernent notamment :

- la ligne de crédit des études liées à la prestation de Territoire et Conseils (assistance pour une étude sur la tarification des séjours seniors et un complément à l'enveloppe allouée lors du budget primitif 2016) pour 13 330 €;
- la ligne de crédit des assurances en raison du surcoût de la cotisation assurance dommage suite aux sinistres déclarés depuis 2013, pour 5 230 €
- la ligne de crédits finançant la location des créneaux horaires de la piscine par le service des Sports pour 4 000 €;
- la ligne de crédits finançant l'acquisition de matériels didactiques en vue de l'ouverture d'une classe TPS (Très Petite Section) à l'école maternelle Jacqueline Quatremaire pour 800 €

23 000 € sont prélevés de la section de fonctionnement pour être transférés en investissement en vue de la constitution de l'œuvre mémorielle devant le parvis de la gare de la Tangentielle Nord.

100 000 € complètent les crédits des charges de personnel et sont alloués en provision au service des Finance.

2 089 125 € constituent la contribution que la ville de Villetaneuse devrait reverser à Plaine Commune en 2016. Dans l'attente du montant définitif qui sera connu après la réunion de la CLECT, il est retenu de maintenir la neutralité des flux financiers qui prévaut dans les relations entre Plaine Commune et la commune de Villetaneuse.

10 607 € constituent une charge exceptionnelle en vue du reversement du produit des amendes de police de l'année 2015 à Plaine Commune conformément à la délibération prise lors du conseil municipal du 17 décembre 2015.

En outre, **552 528,44 €** constituent un complément au virement de crédit à la section d'investissement.

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de **2 425 585,88 €**

Les crédits engagés non réalisés sur 2015 ont fait l'objet de reports sur l'exercice 2016, pour un montant de 938 572,93 € en dépenses et 320 065,25 € en recettes.

A. RECETTES

En ce qui concerne les recettes, le total des recettes supplémentaires inscrites s'élève à **30 607 €** dont le détail des recettes nouvelles est listé ci-après :

50 000 € de crédits supplémentaires au titre du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) ;

30 000 € en produit de cession (vente du car et divers matériels) ;

10 607 € au titre du produit des amendes de police perçues au cours de l'année 2015 par les services de l'Etat.

Une réduction des inscriptions budgétaires de 80 000 € est effectuée sur le poste « Taxe d'aménagement ».

Il est inscrit également, conformément à la délibération portant sur l'affectation du résultat :

- **L'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 1 760 181,89 €**

Enfin, il est possible de diminuer de 237 796,70 € le volume d'emprunt au montant inscrit 1 026 679 € au budget primitif 2016, ce qui nous ramène l'emprunt 2016 à la somme de 788 882,30 €.

B. DEPENSES

Le total des dépenses supplémentaires inscrites pour alimenter le programme de la section d'investissement du budget représente **334 731,74 €**. Le détail des dépenses nouvelles est développé ci-après :

100 700 € constituent l'enveloppe complémentaire pour l'acquisition et le renouvellement du mobilier et des matériels divers.

177 732,97 € constituent une enveloppe complémentaire inscrite aux services techniques en vue de la rénovation des bâtiments publics existants.

39 098,77 € de crédits supplémentaires inscrits au service de la DSIM dont 6 000 € pour l'acquisition d'un logiciel de billetterie afin de supprimer la gestion manuelle des billets.

1 200 € de crédits supplémentaires au Service Finances au titre des frais notariés sur l'échange de biens immobiliers situés sur l'îlot de la boulangerie entre Plaine Commune Habitat et la ville de Villetaneuse.

8 000 € de crédits d'ajustement au service Finances au titre du remboursement de l'annuité d'emprunt.

10 607 € en opérations d'ordre entre section concernant l'amortissement des amendes de police de l'année 2015.

Il est inscrit également, conformément à la délibération portant sur l'affectation du résultat (n° CM).

- **Le déficit d'investissement à reporter pour un montant de 1 141 674,21 €**

Le Conseil, par 23 voix pour et 5 abstentions, adopte le budget supplémentaire 2016, équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 2 869 226,44 € et de la section d'investissement à la somme de 2 425 585,88 €

Affaire n° : 7

CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DU TABLEAU DE PROGRAMMATION PREVISIONNEL 2016 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES DIFFERENTS FINANCEURS.

En 2015, dans le cadre de la programmation revisite de la politique de la ville, Villetaneuse avait obtenu un montant de subvention politique de la ville de 412 873€, Programme de réussite éducative compris.

Le 14 Mars 2015, la Préfète déléguée à l'égalité des chances (PDEC), a proposé dans un courrier officiel une répartition des enveloppes par ville dans une perspective d'équité et de solidarité départementale. Cette répartition à titre de potentiel théorique d'allocation devait être analysée et pouvait connaître des variations en fonction des projets présentés et de leur pertinence au regard des objectifs dans le contrat.

L'enveloppe de Villetaneuse a été fléchée par la PDEC à 387 170 € soit moins 51 800€ au regard des engagements pris par son prédécesseur et moins 25 709€ par rapport au montant obtenu en 2015.

Après nouvelle discussion avec les services de l'Etat, il a été obtenu le maintien de principe du niveau de subventionnement réclamé par la ville au niveau obtenu 2015.

Pour Villetaneuse, le montant aujourd'hui obtenu est de 410 753€ dont 54 634€ dans le cadre des projets partagés avec d'autres villes de la communauté.

Un deuxième comité de pilotage pour la programmation 2016 est prévu pour juin 2016, le montant aujourd'hui en cours de discussion porte sur 55 000€ de recettes complémentaires correspondant au financement de l'ASV et du Conseil citoyen.

La programmation 2016 compte 35 projets, 9 nouvelles actions intègrent le Contrat de ville à Villetaneuse. La part de ces nouvelles actions représente 26% de la programmation présentée.

Leurs associations étant concernées par ce tableau de programmation, Mme M.A. EDOH, Conseillère municipale, Présidente de l'association «Les savoir-faire de Villetaneuse » et Mme N. BERRANDOU, Conseillère municipale, Présidente de l'association «5,7,9 initiatives » ne participent pas au vote.

Le Conseil, à l'unanimité soit 26 voix pour :

- approuve le tableau de programmation Contrat de Ville 2016 Villetaneuse,
- autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat, du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Plaine Commune et des bailleurs.
- autorise le Maire à signer tout acte ou convention qui en seraient le préalable ou la conséquence.
- autorise le Maire à signer tout acte ou convention relatifs aux projets Politiques de la Ville pour l'année 2016.

Affaire n° : 8

VIE ASSOCIATIVE : 1ER VOLET D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2016.

La municipalité s'est engagée de longue date en faveur du développement de la vie associative, affirmant ainsi son attachement à soutenir, dans le respect de l'autonomie des associations et dans l'esprit de la loi 1901, des acteurs pleinement investis dans la vie sociale, culturelle et citoyenne de Villetaneuse.

Ce travail d'encouragement s'inscrit dans une démarche partenariale où la Ville sollicite les associations dans la construction d'initiatives en direction des habitants et les accompagne dans la mise en œuvre de leurs projets.

Plusieurs associations ont sollicité la commune afin d'obtenir une subvention pour l'année civile 2016.

Ces subventions permettent de soutenir le fonctionnement global de l'association.

Le Conseil, à l'unanimité soit 28 voix pour, accorde aux associations ci-dessous mentionnées la subvention suivante :

DENOMINATION	MONTANT ATTRIBUE 2016
Association Amicale Barbusse	75,00 €
Amicale Victor Hugo	150,00€
Secours Populaire	500,00€
TOTAL	725,00€

Affaire n° : 9

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION « JEUNESSE FEU VERT » EN MATIERE DE PREVENTION SPECIALISEE - FINANCEMENT D'UN DEMI-POSTE D'EDUCATEUR AU TITRE DE L'ANNEE 2015.

La Fondation Jeunesse Feu Vert s'investit sur la commune de Villetaneuse depuis 2001. Elle intervient sur la base de dispositions prises entre le département de la Seine Saint Denis et la commune de Villetaneuse en matière de prévention spécialisée.

Le financement d'un demi-poste d'éducateur par la commune, complété par un financement du Conseil départemental, permet à la fondation Jeunesse Feu Vert de renforcer l'équipe sur le territoire de Villetaneuse et d'assurer ainsi plus de suivis individualisés au regard du nombre important de jeunes en difficulté.

Cette équipe est composée de 5 éducateurs et d'un chef de service éducatif. L'objet de la présente affaire est de permettre le financement d'un demi-poste d'éducateur en tenant compte des effectifs de l'équipe en 2015.

Conformément aux modalités de partenariat définies dans la convention passée entre la Mairie de Villetaneuse et le Conseil Départemental de la Seine Saint Denis et suite à l'examen du compte administratif 2014 lié à l'activité du service de prévention « Jeunesse Feu Vert » la municipalité a été informée d'absences non remplacées.

Il résulte de cette situation un versement excédentaire de 1 300,00€ par la commune au titre de 2014. Cet excédant sera donc déduit en 2016 de la subvention annuelle de 19 000,00€ ce qui conduit à un versement de 17 700,00€ Ce scénario pourrait se reproduire en 2017 pour l'année 2015.

Le Conseil, à l'unanimité soit 28 voix pour, attribue à la fondation Jeunesse Feu Vert, dont le siège est situé 34, rue de Picpus – 75012 PARIS, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice budgétaire 2015 d'un montant de 17 700,00€ pour l'accompagnement des jeunes en difficultés.

Affaire n° : 10

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil, entendu le rapport de Madame Carinne JUSTE, Maire, INFORME des décisions suivantes :

N° 16/31 :

Signature d'une convention avec l'établissement public territorial Est Ensemble pour la vente de billets d'entrée aux cinémas publics territoriaux à tarif spécifique pour les structures périscolaires.

N° 16/32 :

Signature d'une convention avec l'association « J'interviendrais » concernant un séjour spécialisé pour l'enfant GOMIS Mohamed.

N° 16/33 :

Signature d'une convention avec l'association « Exponentielle » pour la mise en place d'un atelier de découverte de la capoeira pour un groupe d'adolescents de la Maison de Quartier Paul Langevin.

N° 16/34 :

Signature d'une convention d'objectifs pour la mise en place d'ateliers durant les temps périscolaires avec l'association FOL93.

N° 16/35 :

Signature d'une convention d'objectifs pour la mise en place d'ateliers durant les temps périscolaires avec l'association les ateliers arrosés.

N° 16/36 :

Signature d'une convention d'objectifs pour la mise en place d'ateliers durant les temps périscolaires avec l'association Les Savants Fous.

N° 16/37 :

Signature d'une convention d'objectifs pour la mise en place d'ateliers durant les temps périscolaires avec l'association Scenoconcept.

N° 16/38 :

Approbation d'une convention de partenariat avec la compagnie Alfred Alerte.

N° 16/39 :

Autorisation d'ester en justice pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une requête présentée au Président du Tribunal Administratif de Montreuil par Mr Michel Viera.

Mr Viera est domicilié à Pierrefitte, Sentier des Moutonnes.

Il engage au Tribunal Administratif de Montreuil, la responsabilité de la commune de Villetaneuse suite à des désordres intervenus sur le bâtiment dont il est propriétaire.

N° 16/40 :

Approbation du cahier des charges relatif à la convention passée avec l'association Mémé Banjo _ Compagnie Lionel Hoche.

N° 16/41 :

Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Riposte.

N° 16/42 :

Approbation du marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures pour les ateliers des services techniques de la commune de Villetaneuse 2016-2019 – Lot n°1 : matériels et fournitures de quincaillerie, de serrurerie d'outillage à conclure avec la société Foussier Quincaillerie.

N° 16/43 :

Approbation du marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures pour les ateliers des services techniques de la commune de Villetaneuse 2016-2019 – Lot n°2 : matériels et fournitures d'électricité à conclure avec la société Sonepar Ile de France.

N° 16/44 :

Approbation du marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures pour les ateliers des services techniques de la commune de Villetaneuse 2016-2019 – Lot n°3 : matériels et fournitures de bois à conclure avec la société Deolbois.

N° 16/45 :

Approbation du marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures pour les ateliers des services techniques de la commune de Villetaneuse 2016-2019 – Lot n°4 : matériels et fournitures de peinture, revêtements de murs et plafonds, vitrerie à conclure avec la société La Boite à Décors.

N° 16/46 :

Approbation du marché passé par appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures pour les ateliers des services techniques de la commune de Villetaneuse 2016-2019 – Lot n°5 : matériels et fournitures de plomberie, chauffage à conclure avec la société Legallais.

N° 16/47 :

Signature d'une convention d'objectifs pour la mise en place d'ateliers durant les temps périscolaires avec l'association Zimawe.

La séance est levée à 21H45.

Villetaneuse, le 05 juillet 2016

P/o Le Maire,
Thierry DUVERNAY

1^{er} Maire-adjoint